Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Moharem 1442
8 Septembre 2020

N° 64

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1974**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1974**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1987**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1994**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1995**
Avis aux créanciers..... **2003**
Convocations
Sociétés anonymes **2005**
Autres Sociétés..... **2008**
Divers
Avis au public..... **2009**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution de personne physique

Nom et prénom : Jouini Naim

Siège social : Centre Abou Marouan 8050 Hammamet Nabeul

Carte Identité : 07166424

Nom commercial : LE JACKPOT

Activité : Boite de nuit

Matricule fiscal : 1532354Q

Date de début activité : 18/9/2017.

2020R1996SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE "S.G.E.I."

Société anonyme

Au capital de 349 000 Dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 000 MA 222/N

Identifiant Unique : 0000222N

C.N.S.S : 57441-17

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 14 juillet 2020, enregistré à Tunis à la recette des finances, Av Habib Thameur - Tunis le 15 juillet 2020, Enregistrement n°20801503 - Quittance n°M035484, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 21 Juillet 2020 sous le n°202048421, il a été décidé : de renouveler le mandat de Monsieur Ksouri Zoubair Expert Comptable, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période de trois années, soit 2020-2021-2022, commençant avec l'exercice 2020, et venant à expiration avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2020T00807SANB2

Notice légale

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB- (tun) à long terme avec perspective négative et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 20/07/2020

Notice légale Mise à la Disposition du Public à l'Occasion de l'Emission et l'Admission au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse de l'Emprunt OBLIGATAIRE « HL 2020-02 »

de 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
Catégorie A pour un montant global maximum de 5 MDT	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.	10,6% et/ou TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année	A travers le rachat d'Obligations en Bourse auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 50 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques
Catégorie B	5 ans	10,6% et/ou TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7% et/ou TMM+3.25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3éme année	

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB- (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/08/2020

1 Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Téléphone : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Email : commercial@hannibalease.com.tn

Site Web : www.hannibalease.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Hannibal Lease, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

Date de constitution et durée

Date de constitution : 11/07/2001

Durée : 99 ans

1.3 Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.4 Identifiant Unique

0766895F

1.5 Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre

1.6 Nationalité : Tunisienne

1.7 Matricule fiscal : 766 895 FAM 000

1.8 Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1.9 Capital social

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars divisé en 11 000 000 d'actions de nominal 5 [1] dinars chacune entièrement libérées.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

[1] Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT décidée par l'AGE du 16/07/2012.

2 Organes d'administration et de direction :

2.1 Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M Hédi DJILANI*	Lui-même	Président	2018-2020	Tunis
M Abderrazak BEN AMMAR*	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
La Financière Tunisienne	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER***	Membre	2019-2020	Tunis
United Gulf Bank, UGB*	Mr. Mohamed Salah FRAD	Membre	2018-2020	Tunis
Tunis International Bank, TIB*	Mr. Mohamed FKIH	Membre	2018-2020	Tunis
Investment Trust Tunisia*	Mr. Hatem BEN AMMEUR	Membre	2018-2020	Tunis
	Mme Dadou Hedia DJILANI	Membre	2018-2020	Tunis
Mutuelle Assurances de l'Enseignement*	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Membre	2018-2020	Tunis
Caisse Tunisienne D'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA*	M Lamjed BOUKHRIS**	Membre	2018-2020	Tunis
M Zouheir BESBES**"	Représentant des actionnaires minoritaires	Membre	2018-2020	Tunis
M Abdessatar KRIMI**'	Lui-même	Membre	2018-2020	
M Mohamed BERRAIES**'	Lui-même	Membre	2018-2020	

* Mandat renouvelé lors de l'AGO du 30 Avril 2018

**Administrateur nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

*** l'AGO du 16/06/2020 a ratifié la désignation de M. Ali Sabri ESSAGHAIER à titre de représentant permanant de La Financière Tunisienne en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSAGHAIER et ce pour le reste de son mandat qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 et ce à partir du 27/08/2019

' Administrateurs indépendants

" Administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par les actionnaires minoritaires lors de l'AGO du 30 Avril 2018

2.2 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
FINOR : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis. Tél: 70 728 450 Fax : 70 728 405	2016-2018***

*** Mandat renouvelé par l'AGO du 01 Juin 2016

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z – KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI	Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel Les Berges du lac 1053 Tunis. Tél: 71 194 344 Fax : 71 281 477	2018-2020*
DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Said MALLEK	Immeuble SAADI – Tour CD 2ème étage Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis. Tel : 71 755 035/71 755 024 Fax : 71 753 062	2019-2021**

*Nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

** Nommé par l'AGO du 30 Avril 2019

3 Renseignements relatifs à l'émission

3.1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16/06/2020 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 27/08/2020 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » à savoir :

a.	Montant de l'emprunt obligataire	: 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).
b.	Nominal de l'obligation	: 100 dinars par Obligation ;
c.	Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
d.	Prix d'émission	: 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
e.	Taux d'intérêt	: Catégorie A: 10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ; Catégorie B: 10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ; Catégorie C :10,7% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur.
f.	Durée	: 5 ans pour les catégories A et B, et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ;
g.	Amortissement normal	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C.
h.	Amortissement anticipé par rachat en Bourse	L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation. Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés. Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû). L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

3.2 Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire « HL 2020-02 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-02 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt subordonné

Le produit brut du présent emprunt est de 30 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent à 270 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 DT, les frais de la BVMT sont de 38 500 DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 52 062 DT [2], les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 392 562 DT [3] et un produit net de l'emprunt de 29 607438DT.

3.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/11/2020**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/12/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

[2] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 8,33% pour la catégorie A taux fixe, 8,33% pour la catégorie A taux variable, 20,83% pour la catégorie B taux fixe, 20,83% pour la catégorie B taux variable et 20,83% pour la catégorie C taux fixe, 20,83% pour la catégorie C taux variable. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 DT.

[3] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **15/09/2020**auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

3.5 But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

4 Caractéristiques des titres émis

4.1 Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2020-02 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

4.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

4.3 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/11/2020, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 13/11/2020 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

4.4 Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

4.5 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Novembre**de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,6%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

4.6 Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **13/11** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **13/11/2025**pour les catégories A et B et le**13/11/2027 pour** la catégorie C**.**

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de **9 540 000 dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans les catégories A et B à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité dans les catégories A et B à taux variable (TMM+3%), le montant des intérêts s'élèverait à **9 396 900 dinars** (en considérant un taux nominal de **7,441%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **16 050 000 dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 10,7%.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux variable (TMM+3,25%), le montant des intérêts s'élèverait à **16 036 500 dinars** (en considérant un taux nominal de **7,441%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020, à titre indicatif).

4.7 Amortissement normal et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/11/2025** pour les catégories A et B et le **13/11/2027** pour la catégorie C.

4.8 Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre

d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat

4.9 Taux d'intérêt nominal :

Pour les catégories A et B : Un taux fixe de 10,6% brut l'an et/ou Variable (TMM+3%), soit 10,441%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020) majorée de 3% (à titre indicatif).

Pour la catégorie C : Un taux fixe de 10,7% brut l'an et/ou Variable (TMM+3,25%), soit 10,691%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020) majorée de 3,25% (à titre indicatif).

4.10 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

4.11 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13/11** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2021** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Emetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie B et le **13/11/2023** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

4.12 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,6%** l'an pour les catégories A et B et **10,7%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Juillet 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,441% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,441% pour les catégories A et B et 10,691% l'an pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les catégories A et B et **3,25%** l'an pour la catégorie C, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

4.13 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » seront émises selon trois catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;
- Une Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$Duration=(\Sigma t*Ft/(1+i)t)/\ \Sigma Ft/(1+i)t$$

Où : T est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643** années pour les catégories A et B et **4,058** années pour la catégorie C.

4.14 Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

4.15 Notation

Notation de la société :

Le **20/07/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB (tun) à BB- (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- Note à long terme : BB- (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Négative.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **25/08/2020.**

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

4.16 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

4.17 Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

4.18 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

***5* Renseignements généraux**

5.1 Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

5.2 Marché des titres

Il existe à mi-Août 2020, treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

✓HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;

✓HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;

✓HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;

✓HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2016/1 : Pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45% ;

✓HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,00% et/ou TMM+2,40% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25%.

✓HL 2018/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,3% et/ou TMM+2,1% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,5% ;

✓HL 2018/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,15% et/ou TMM+3,5% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,5% ;

✓ HL 2020/1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,25%.;

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

5.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

5.4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

5.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM..

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération et du document de référence « HL 2020 » enregistré par le CMF en date du **19 Août 2020** sous le **N° 20-002.**Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le **31/08/2020**. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le **20/10/2020.**

La note d'opération et le document de référence « HL 2020» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2020 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard **31 Août 2020 et le 20 Octobre 2020**.

2020R01957SANB2

Désignation d'un commissaire aux comptes

La méditerranéenne pour le commerce le transport et la consignation « MCTC »

SA au capital de 500.000 DT

MF : 0512902D

RC : B11491999

Siège social : Zone portuaire de Radés-2040 Radés

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 14/08/2020 enregistré le 27/08/2020 à la recette des finances de radès, sous le numéro 20702036 quittance n° M041716, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 31/08/2020 sous le numéro 202067690, les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Lassaad Smeidia inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie en qualité de commissaire aux comptes, pour les exercices 2020 2021-2022.

2020R01978SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

AMEN SANTE S.A

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

- Raison sociale : Amen Santé S.A

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 82.556.250,000 DT

- Objet social : Créer, acquérir, louer, exploiter et gérer pour son propre ou pour compte d'autrui, toute société, même étrangère, exerçant dans le domaine de la santé

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 24 août 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 28 août 2020 sous le n°20504268 quittance n°M005634 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC011292020 en date du 01 septembre 2020

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2020, décide :

D'augmenter le capital social de douze millions deux cent soixante cinq mille et cinq cent dinars (12.265.500,000 Dt) pour le porter de quatre vingt deux millions cinq cent cinquante six mille deux cent Cinquante Dinars (82.556.250,000 DT) à quatre vingt quatorze millions huit cent vingt et un mille et 750 Dinars (94.821.750,000 Dt) et ce par la création d'un million deux cent vingt six mille et cinq cent cinquante actions (1 226 550) nouvelles d'un nominal de dix dinars (10 Dt) chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

- Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, pour le surplus elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'assemblée générale extraordinaire réserve la souscription d'un million deux cent vingt six mille et cinq cent cinquante actions (1 226 550) nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels d'AMEN SANTE. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 26 actions nouvelles pour 175 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : Quarante cinq (45) jours à compter de la date de la parution de l'annonce de cette augmentation du capital au JORT et au BORNE avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de quarante cinq (45) jours susmentionnée. A l'expiration de ce délai, tout actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'Administration : les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle confère au Directeur Général ou à son mandataire, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalité nécessaires pour exécuter la dite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Dr Burnet sous le n° TN 59 07 1080043340601244 16

- Les assemblées générales sont convoquées par un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et au BORNE dans un délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2020R01987SANB2

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme

Capital social: 151000.000

Siège social: avenue Assad ibn Alfourat Kairouan B.P 35 Kairouan 3100

Code fiscal: 0004315KAM

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'exercice 2019 du 06 Août 2020 enregistré le 24 Août 2020 à la recette de finances alkawarezmi de Kairouan quittance N° MO52515 sous le numéro 20702537, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

1 - la continuité de la société en regard à son caractère public et social.

2 - Procure à son conseil d'administration de négocier avec la tutelle de la, société des mesures de régularisation de sa situation financière conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Suite à quoi ils ont été déposés le 26 Août 2020 au registre national des entreprises sous le numéro 202066412 deux exemplaires du procès verbal sus indiqué.

2020S00888SANB2

Société régionale de transport de Kairouan Société anonyme

Capital social: 151000.000

Siège social: avenue assad Ibn alfourat Kairouan B.P 35 Kairouan 3100 code fiscal: 0004315KAM

Aux termes du procès verbal : de l'assemblée générale ordinaire 2019 qui a lieu le 06 Août 2020 enregistré le 24 Août 2020 à la recette des finances alkawarezmi de Kairouan quittance N : M052517 sous le numéro 20702538, l'assemblée générale ordinaire a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

1 - Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire 2019.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

3 - Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2019.

4 - Approbation des conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2019.

5- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

6- Désignation du bureau « ATEC » de Hamzaoui Mohamed en tant que commissaire aux comptes de la SORETRA~ pour les années 2020-2021 et 2022.

7- Election des membres du conseil représentants des actionnaires privés pendant 6 ans à compter de l'AGO ayant lieu le 06 Août 2020 jusqu'à l'AGO 2025 comme suit :

* Mohamed Douira.

* Khaireddine Dhahbi.

* Amor Maamer.

8 - Affectation des pertes de l'exercices 2019 d'un montant de -914.501 dinars au compte des amortissements différés.

9 - Autorise tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de procéder aux mesures réglementaires de publication et de dépôt.

Suite à quoi ils ont été déposés le 26 Août 2020 au registre national des entreprises sous le numéro 202066437 un exemplaire du procès verbal sus indiqué ainsi qu'un exemplaire du rapport des commissaires aux comptes et un exemplaire des états financiers.

2020S00889SANB2

Société Olivier Invest Sicaf SA

Société anonyme au capital de 1.082.000 Dinars

Siège social: Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC: B91109322014

MF: 1351697FNM000

Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration du

21/08/2020 enregistrée à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 01/09/2020 sous le n° 20801807, quittance n° M039938, il a été décidé :

1/ Agrément de la cession d'actions à un tiers;

2/ Nomination de Monsieur Sahbi Ben Sassi en tant que président directeur général pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020S00895SANB2

Société Olivier Invest Sicaf SA

Société anonyme au capital de 1.082.000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B91109322014

MF: 1351697F N M 000

Suivant procès verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 19/08/2020 enregistrée à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 01/09/2020 sous le n° 20801808, quittance n°M039940, il a été décidé:

1/ Agrément de la cession d'actions à un tiers;

2/ Nomination de Monsieur Sahbi Ben Sassi en tant qu'administrateur pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020S00896SANB2

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. au capital de 6.558.400,000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khouldoun Rte Gremda km3, Sfax

Identifiant Unique : 1309545

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2020 enregistré le 28 juillet 2020 à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax sous le numéro 20803238 quittance n°M003454 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 12 août 2020 sous le numéro 202062686 que les actionnaires ont décidé :

- La nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2019, 2020 et 2021 suivants : M. Wassim Gdoura. M. Sahbi Ben Ayed, M. Nejah Eleuch, M. Salah Boujelbene, M. Achraf Walha, M. Belhassan Ben Ayed et Mme Mariem Amouri.

- Le renouvellement du mandat de M. Ridha Ketata expert comptable membre de l'OECT comme commissaire aux comptes de la société pour les années 2019, 2020 et 2021.

Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 2020 enregistré le 23 juillet 2020 à la recette des finances Gremda Sfax sous le numéro 20701249 quittance n°M051311, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 28/8/2020 sous le numéro 202067357, les membres du conseil d'administration ont décidé :

- La nomination de M. Nejah Eleuch comme Président du Conseil d'Administration;

- La nomination de M. Sahbi Ben Ayed comme Directeur Général de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2021.

2020X01140SANB2

Lipp Distribution

Société anonyme

Au capital de 21.470.860 DT

Siège social : 28 rue 8601 - Z.I La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 mai 2020, enregistré à la recette des finances Charguia le 15 juin 2020, quitt 68295, enreg 20703551 et procès-verbal du conseil d'Administration du 11 mai 2020, enregistré à la RF Charguia le 15 juin 2020, quitt 68300, enreg 20803552, il a été décidé ce qui suit :

- M. Peter BISMUTH est désigné Président du Conseil d'Administration de la société en remplacement de M. Joseph Roger BISMUTH décédé, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- Mme Jacqueline BISMUTH est désignée administrateur en remplacement de feu M. Joseph Roger BISMUTH pour la période restant à courir du mandat de celui-ci son jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- Le mandat du commissaire aux comptes cabinet «IAM» est renouvelé pour une période de trois (3) ans expirant avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire original de chacun des documents sus-indiqués a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/8/2020 sous le n°202062874.

2020401738SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des sociétés Commerciales

EZZAYRA SOLUTIONS SA

Société anonyme

Au capital de 1 005 000 dinars

Siège social : 31 Avenue Alain Savary 1002 Le Belvédère - Tunis

Identifiant Unique : 1430509B

- Dénomination Sociale de la Société : EZZAYRA SOLUTIONS SA

- Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne Montant de l'augmentation du capital : 114 860 Dinars.

Objet social : en Tunisie et à l'étranger l'exercice de l'activité de développement, d'intégration et de mise en services de logiciels informatiques destinés aux activités agricoles et industrielles.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2020, ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 02 septembre 2020 sous le n°AC011302020.

Nombre d'actions à souscrire : 11486 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer Intégralement lors de la souscription souscrites par «CAPITAL ACT SEED FUND» en contrepartie d'un apport en numéraire de 400 000 dinars (valeur nominale 114 860 dinars et prime d'émission de 285 140 dinars). Abandon des droits préférentiels de souscription au profit du nouvel actionnaire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune. L'article 6 des statuts à modifier pour la mise à jour du capital social.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription au capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunis "BIAT", agence El Menzah VI (68), dans un compte indisponible ouvert sous le numéro 08009000683200736464 intitulé "Société anonyme en cours d'augmentation".

Délai de souscription: 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription de la totalité des actions. Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2020401739SANB2

Société Touristique ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au Capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091K/A/M/000

R. C. N° B17361996 Tunis

Siège Social : 25, Avenue Jean Jaurès (3éme étage) 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 06 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 16 juillet 2020 sous le n°20801965 - quittance n° 50546 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises 17/08/2020 sous le n° 202063712, il a été décidé:

1) Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2) Lecture examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

8) Nomination d'un commissaire aux comptes.

9) Pouvoirs.

2020401742SANB2

Société générale d'études de supervision et de travaux «SOGEST»

S.A. au capital de 100.000 Dinars

Siège social: Résidence SELMA, n°44 avenue Hédi Nouira Nasr II

R.C. B0317842009

TVA.: 006075XAM000

Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 Juillet 2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, le 28 Juillet 2020, quittance N°M070357, N° d'enregistrement 20703415, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 18 Août 2020 sous le N°202064346, il appert que Monsieur Kaïs ROUATBI a été désigné directeur général de la société générale d'études, de supervision et de Travaux et il lui a été délégué tous les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société.

2020401747SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de Capital

Souvenir Voyages

MF : 1212508KAM000

CNSS : 0033420843

Par acte sous seing privé en date du 05/08/2020 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 06/08/2020 sous le N° d'enregistrement 20502506, quittance N° M047525 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 18/08/2020 sous le N°202064284.

Il appert que le capital de la société souvenir Voyages est augmenté de 900 000 dinars par incorporation de réserves pour le porter de 100 000 dinars à 1000 000 dinars et ce par la création de 90 000 parts sociales nouvelles de 10 dinars chacune.

Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

2020401730SRLB2

Société Chemical INK company

SARL au capital de 800.000,000 dinars

Siège Social: 20 rue du KWEIT 1002 Tunis

MF : 0544644/E

Suivant PV de l'AGE du 27/07/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella le 30/07/2020, Quittance n°45194, enregistrement n° 20801757, dont un exemplaire a été déposé au centre national des registres des entreprises à Tunis le 05/08/2020.

Il a été décidé l'acceptation de la démission du gérant M. Draoui Amor en lui donnant quitus pour tous ses actes de gestion et la nomination d'un nouveau gérant M. Draoui Aymen à partir du 1er août 2020, avec une rémunération de mille dinars par mois net d'impôts.

2020401746SRLB2

Changement de Gérant

Société Batiment Entretien Général

SARL

Siège social 9, rue Ibn Al-Jazzar, bâtiment Al-Aman 2.2 Lafayette Tunisie

N° d'identification fiscale 1573886 R

Conformément au procès-verbal de la réunion du 30 juin 2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 21 juillet 2020 sous le numéro atteint 42936 et le numéro d'enregistrement 20801648 et il a été déposé au Registre national des entreprises le 12 août 2020 sous le numéro 202062465 il a été décidé ce qui suit :

Dispense de M Gueith Sghaier de la gérance de l'entreprise

Et la nomination de M. Yacine ben Alaya ben Ali Essefi comme nouvel gérant de la société avec pleins pouvoirs.

2020401749SRLB2

Changement de Gérant

Conseil Assistance Juridique & Ingénierie

CAJI

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)

Capital social : 245.000, 000 DT

Siège social : Rue 8603 n°25 Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0736457V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis le 14/7/2020, sous le n°20704707, Quittance n°80532, publié au bulletin officiel du Registre des entreprises n°178 suivant l'annonce n°202052205 datée le 5/8/2020 il a été décidé ce qui suit : La nomination de monsieur Abdelkarim Boudabous nouveau gérant de la société à la place de l'ancien gérant Monsieur Mourad Daoud.

2020401753SRLB2

Changement de Géant

OLIZIT

Société à responsabilité limitée (SARL)

Capital social : 10.000, 000 DT

Siège social : Rue 8603 n°25 Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1585612 E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis le 14/7/2020, sous le n°20704705, Quittance n°80526, publiée au bulletin officiel du Registre des entreprises n°178 suivant l'annonce n°202052216 datée du 5/8/2020 il a été décidé ce qui suit : La nomination de monsieur Abdelkarim Boudabous nouveau gérant de la société à la place de l'ancien gérant Monsieur Mourad Daoud.

2020401754SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 02/07/2020 enregistré à la recette des finances El Manar le 31/08/2020 enregistrement n° 20201379 quittance n° 45140 la société Para Santé représentée par Mme Cheyma Hammami a vendu à Mr Sabeur Zaïdi CIN n° 07482627 tout le fonds de commerce sis la rue Mohamed Abdelwahb El Manar Tunis

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

2020T00800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 18Août 2020 et enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen Manouba le 19/08/2020 (Reçu N° M 059875 enregistrement N° 20202677 Monsieur Badis Ben Hamadi BenAli Chakroune (C.I.N n° 09165634) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Henda Bent Mohamed Ben Hamda ZERELLI

(C.I.N n° 04694256) épouse Mr Badredinne ZEMZEMI sise 04 Route Bizerte cité Naser Menihla Ariana exploité « Mélange de Peinture Automobile » avec tous ses éléments corporels et incorporels .

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sise 04 Route Bizerte Cité Naser Menihla Ariana exploité dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté du 02/09/2020.

2020T00804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 25/8/2020 enregistré à la recette des finances de Manar Tunis sous le 20201357 reçu n°M044637 Mm Hajer Belid a vendu à Mr Islam Elbissi la totalité du fonds de commerce à Rue 6979 al Intileka Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Islam Elbissi Rue 6979 cité Al Intileka Tunis dans les vingt jours qui précèdent la publication de cette annonce au j.o.r.t

Le présent communiqué a été publié au journal «le Quotidien» du 02/9/2020.

2020T00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Marsa le 14/8/2020 sous le n°20203810 reçu n°81866 Monsieur Abd Adhim Ben Jemaa vend à Madame Najwa Derwich, le fonds de commerce sis à n°7 Marsa Garbia Tunis.

Les oppositions seront reçues au lieu du fonds de commerce sis à n°7 Marsa Garbia Tunis, dans les 21 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 3 septembre 2020.

2020T00806FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Bou Argoub en date de 15/01/2018, quittance numéro M001959 numéro d'enregistrement 18200035. Madame Amira Bent Taher Ben Dhaou titulaire de carte d'identité Numéro 06412906 a vendu à Monsieur Othmen Ben Hsine Ben Othmen, titulaire de carte d'identité Numéro 01808612 tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels «commerce Café» sis à l'Avenue de l'environnement Bou Argoub.

Toutes oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur à l'adresse Cité la liberté dans le délai légal de 20 jours qui suivent la publication au JORT ; il a été publié au journal «Echourouk» le 01/9/2020.

2020R01968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 31/8/2020 sous le n° 20202586 (quittance n°M053181) Mr Nebil Gharbi titulaire de la carte d'identité n°06065960 demeurant à Grombalia a vendu à Mr Sahbi Rejeb demeurant à Grombalia titulaire de la carte d'identité n° 01816934 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à Avenue Habib Bourguiba Grombalia en tant que tous commerce.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de cet acte maître Saadi Ali sis à avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 3/9/2020.

2020R01971FCCC2

Vente de fonds de commerce

Maître Zemni Med Nejib

Avocat au barreau de Tunis Av. 2 Mars 1934 N°10. Nabeul

Code Postal: 8000

Tel: 92.035.608

MF: 196.702 .A

Par l'acte sous seing privé du 19/08/2020 enregistré à la recette de Nabeul (reçu N° M056167 enregistré 20202213 la société RYM. SA R L (R.RL)).

Matricule unique 0039865 a vendu la totalité du FC.SIS à l.av. 2.3.1934 à Nabeul à monsieur Mohamed Amin Mbarek CIN.N° M 09896411 Tunis 24.10.2017.

Activité quincaillerie et similaires.

Toute opposition sera faite entre les mains du rédacteur de l'acte Maitre Zemni Mohamed Nejib avocat cabinet Av 2 Mars 1934 N° 10 Nabeul dans le délai légal.

La dite vente a été publiée le 29-8-2020 au journal «Echourouk» version arabe et journal « Le Quotidien» version française.

2020R01975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 10/8/2020 enregistré à la recette des finances Kalaat El Andalous le 11/8/2020 Enregistrement n°20200921, Quittance n°019132. La Société «S.C.I.P» représentée par son gérant Mr. Hatem Zarrouk, a vendu à la Société «OXFORD CLUB» représentée par son gérant Mr.

Hichem Chaiibi le fonds de commerce exploité dans un local pour la fabrication et la vente des produits de pâtisseries, sis à la boutique n°07 situé au centre commercial Tunis City.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur La Société «S.C.I.P» à son adresse sise à 41 Rue d'Echem Tunis - 1002 dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien du 01/10/2020.

2020R01980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances de Mornag le 12/8/2020 quittance n° M032888 Mr Brahim Fanni demeurant au kounjel (كونجل) Mornag a vendu à Mr Saifeddine Sassi résident à cité Essalem Mornag les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à cité Essalem sondage Mornag exploité en un café première catégorie.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Brahim Hichri Avenue de France n°21 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 13/8/2020 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2020R01983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré le 02-09-2020 à la recette des finances rue de paradis l'Ariana, quittance n° M069169, enregistrement n°3685862 rédigé par Maître Semah Tlili, la société Protys, SARL, au capital social de 15.000 DT inscrite au RNE sous le n° 0786174N, MF 786174/N vend à la société ZINA, SARL, au capital social de 10.000 DT, inscrite au RNE sous le n° 889135A, matricule fiscal n° 889135/A, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité de vente de mobilier, linge de maison, articles cadeaux et antiquités au 58 Avenue Fatouma Bourguiba Sidi-Fraj.

Les oppositions seront adressées au bureau de Maître Semah Tlili, Avocat, dont l'étude est sise au 2(bis) rue de l'Argentine, immeuble ARGENTINA, 3ème étage appartement B3-1, le Belvédère Tunis, et ce au cours des 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT. Les oppositions faites hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce est parue en français au journal « Le Quotidien» du 04-09-2020 et en arabe au journal «Achourouk » du 04-09-2020.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ou de créanciers inscrits.

2020R01988FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 14/8/2020 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 17/8/2020 (quittance n°M050682); une donation d'un fonds de commerce sis Rue Mahdia Grombalia; consistant à une station de lavage; identifiant unique 1579744 D; avec tous ses éléments corporels et incorporels; cette donation a été consentie par Mme M'barka Ghabi ; CIN n°04421790; à son fils Maher Ghabi ; CIN n°09009070 ; Toute opposition doit être déposée à Grombalia ; dans les délais entre les mains du bénéficiaire de la donation à l'adresse du fonds de commerce; à partir de la date de cette publication au JORT.

Un extrait de cette insertion a été publié au journal quotidien "Achourouk" du 3/9/2020.

2020R01989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Grombalia le 13 décembre 2019 quittance n°089576 enregistrement n°19203410 Mr Mohamed Ben Salem Ben Ahmed Elimbi cin.06259833 sise à rue Ben Ghazi cité Elizdihar Grombalia Nabeul cède la totalité du fonds de commerce composé de 2 magasins n°2 et 3 sise à route cité Elizdihar Grombalia dont l'activité est le commerce de fruits et légumes à Mr El Sahbi Ben Ammar el Jlassi cin 06317678 sise à rue Trables cité Elizdihar Grombalia Nabeul.

Toute opposition sera déposée dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au JORT. Cette annonce est publiée au journal Chourouk n°10593 à la date du 4/9/2020.

2020R01993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Grombalia le 30 janvier 2020 quit n°M009583 enregistrement n°20200313. Mr Sahbi Ben Ammar Ben Salem Ejlassi cin.06317678 sise à rue Trables cité Elizdihar Grombalia Nabeul cède la totalité du fonds de commerce composé de 2 magasins n°2 et 3 sise à route cité Elizdihar Grombalia dans l'activité le commerce de fruits et légumes à Madame Ichraf Bent Fawzi Ben Mohamed Elnaweli cin 09830751 sise à rue Nawel Grombalia Nabeul.

Toute opposition sera déposée dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au JORT. Cette annonce est publiée au journal Chourouk n°10593 à la date du 4/9/2020.

2020R01994FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 18/02/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 24/08/2020 quittance N° M041843, enregistrement 20203661 Mme Wahiba Selmi CIN: 09143597 et matricule fiscal n°1534630A a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente fruits secs sise à un immeuble à cité Enozha skanes, à Mr Ezzedine Bouabidi CIN: 13416598.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Fethi Attia son domicile sis à rue Chedly Kallala.

2020S00886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/8/2020, enregistré à la recette des finances de Sahline le 21/8/2020, sous n°20200949, quittance M020375, Mr Taher Ben Ahmed Jouini, titulaire de la CIN n°04448264 a vendu et cédé Mr Ahmed Ben Ameur Khadija, titulaire de la CIN n°06918955, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente produit légumes et Fruit sis Cité Complexe Commercial «Dar Ibn Omma» à Sahline.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 4/9/2020.

2020S00887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27-08-2020 enregistré à la recette des finances de Sousse le 31-08-2020 quittance n° M041755, Mr Elmazri Elmedeb CIN n°2953851 délivrée à Tunis le 02 - 10-2017, demeurant à 7 avenue abou Hamed elgazali bouhsina sousse a vendu à M Mouhamed hichem bouajila CIN n°08439045, delivrée à Tunis le 08-10-2001 demeurant à 11 Abou Hamed Elgazali bouhsina Sousse tout le fonds de commerce exploité comme café sis à l'angle de la rue de Abd Majid ernez et Abou Hamed Elgazali sousse, inscrit au registre national des entreprises n1521551j , pour un prix de soixante mille dinars publié au journal le quotidien du 04-09-2020.

Les oppositions se feront dans les délais légaux au bureau de maître Jihen ben Salem sis à la rue ebnou Jazzar immeuble Rayhen réz de chaussée Sousse.

2020S00890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date de 18/08/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 29/07/2020, sous n°20201188, quittance n° M042607, La Sté« SIM.G.S.M » a vendu à Med Salah Ben Abdallah la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal, exploité pour vendre et réparer les portables et fournir les services de télécommunications avec un prix de 20.000,000 D.

Les oppositions seront acceptées au bureau du Mtre: Med Hassene Hammami, situé à l'Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au Journal «Achourouk» le 03 /09/2020.

2020S00891FCCC2

Cession gratuite d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/06/2020, enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 24/08/2020 sous le n° 20101181, quittance n° M035934, M. Walid Ben Khmais Mkhinini, CIN n°05544401, a cédé gratuitement à M. Mohamed Ben Hédi Ben Abdallah. CIN n°05532085 la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis à 3 Avenue Taoufik Cité Riadh Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de M. Mohamed Ben Hédi Ben Abdallah à l'adresse du fonds de commerce ci-haut mentionnée, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, Cet avis a été publié au journal Achourouk.

2020S00893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la cour de cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n° Sfax

M.F: 581246CAP000

Selon acte SSP du 06/08/2020 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 11/08/2020 sous le N° 2020677 quittance N° M048491.

La Sté La Reine 5 Etoiles M.F N° 1443495G représentée par son gérant Mer Ramzi Madouri, Titulaire de la C.I.N° 0945985, a vendu à Mr Isam Sallami , Titulaire de la C.I.N 05361586, la totalité du fonds de commerce exploité dans la fabrication et vente des gâteaux et du pains, sis au magasin lotissement N° 1 Cité Taoufik Rez de chaussée El Mhamdia Ben Arous .

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri Smaoui Avocat à la cour de cassation à son adresse sus-indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Toutes oppositions aux remarques doivent être faites à son étude Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 10 et «Le Temps» Page 9 du 27/08/2020.

2020X01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous- seing privé du 11/08/2020, enregistré à la R.F gremda le 17/08/2020 quittance n° M056589 enregistrement n°20201432, Monsieur Khaled Choura titulaire de la CIN n°01093662 Sis à la route Caïd M'hamed rue 75 n° 6 sfax, a vendu à Madame lazzez Mariem titulaire de la CIN n°11051345 sise à la route Caïd M'hamed ceinture n :°5 rue 48 Sfax le Fonds de commerce sis à la route de l'Afrane km 5,5 Sfax et qui a comme activité le commerce et vente des sacs et immatuculé au R.N.S sous le numéro 1522219D.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent adresser à Monsieur Khaled choura titulaire de la CIN n°01093662 sis route Caid M'hamed rue 75 n° 6 Sfax où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabeh n°22816 et le temps n°15.124 du 02/09/2020, PS200394.

2020X01128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer Sfax le 25/8/2020 sous le n°20200842 quittance n°MO37199, Monsieur Chafik Ben Hafsiya CIN 01288992 a vendu à Monsieur Nabil Hammami CIN 02322363, tout le fonds de commerce exploité en tant que restaurant Fast Food "Pizzaria moulin ville" situé à 36 route Bourguiba Sakiet Eddayer Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Chawki Abdennadher, avocat à son cabinet sis à rue Haffouz Imm. INTILAKA B2 4ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 01/9/2020.

2020X01129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gabès le 04/08/2020 sous le numéro 33747, folio numéro 20204084, M. Omar bin Abd Al-Rahman Al – Zu'ibi a Justifié le droit de son père, M. Abd Al-Rahman Al-Zu'ibi, selon la procuration attribuée a vendu et cédé à Mme Fadila Bint Abd Al-Rahman Al-Zu'ibi, toute l'origine commerciale représentée dans la «vente du tabac», se trouvant à la rue omar elmokhtar Gabès Avec tous ses éléments matériels et morals.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même des fonds de commerce rue omar elmokhtar Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 20/08/2020.

2020X01130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/08/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 21/08/2020 quittance n° M056953 enregistrement N° 20204486 par Maître ben Jeddou salwa Avocate Av. Habib Bourguiba Sidi Bouzid Mr Saleh ben Ali Bargougui a vendu à Mr Imed ben Ahmed Gharbi tout le fonds de commerce pour vente de prêt à porter situé au 29 rue mhed Ali Sidi bouzid.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées chez l'avocate Salwa ben jeddou dans un délai de 10 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 19/08/2020.

2020X01131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, légalisé le 24 août 2020 enregistré à la recette des finances rue Boulbeba el Mrabet Gabès en date du 01/9/2020 sous le n°20204700, quittance n° 37484. Monsieur Faouzi Houidi a cédé à société croissanterie Ilef le fonds de commerce sis à rue Ibn Khaldoun Gabès comprenant tous ces éléments corporels et incorporels Actuellement utilisé pour croissanterie. Toutes les oppositions seront reçues au siège de la société rue d'Egypte el Morouj3 Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet acte a été publié au journal "Echourouk" du 01/9/2020.

2020X01134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé en date du 01/9/2020 enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/9/2020 n°20204721 reçu n°37665 Mr Noureddin Ben Bouabdallah sis à rue 106 rue Elhabib Chagra Gabès a vendu à Mr. Abdellah Mami n° de CIN 13280302 sis à rue Chatt - Essalem Annazla Gabès la totalité du Moulin et vendre différents articles.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Mongi Boukriba sis à rue Ali Jmal rue 40 Gabès qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux (le Quotidien et Achourouk) le 4/9/2020.

2020X01139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 01/9/2020, enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax en date du 01/9/2020, n° de quittance M043768 enregistrement n°20201248, Mr Thameur Majjadi titulaire de la CIN n°08192639 a vendu à Mr Ali Borchani titulaire de la CIN n°08792426 la totalité du fonds de commerce sis Rue Mokhtar Ziadi Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim Ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar Imm centre marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 3/9/2020.

2020X01142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 26/8/2020 enregistré à la recette des finances de Médenine 31/8/2020 reçu n°063288 n° d'enregistrement 3917828 Mr Akrout Dhaou a vendu à Mr Dhifallah Lassad la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café de première classe située à rue Hessi Omar 4100 Médenine.

Lee éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T au prés de l'acheteur demeurant à 57 Borj El Khadhra Médenine.

Cette annonce a été publiée à "Chourouk" du 3/9/2020.

2020X01143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 25/8/2020 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 28/8/2020 Quittance n°66193 sous le n° d'enregistrement 20203656.

Mer Hasen Slimen domiciliée à 127 Avenue Habib Bourguiba La Goulette El Kram Tunis propriétaire de la société NS emballage société de personne unique a vendu à Mr Yesser Yahyaoui domicilié au 748 avenue Abdel Aziz el Eroui Ain Mariem Bizerte, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 127 Avenue Habib Bourguiba (rez-de-chaussée la Goulette el Kram) immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1095780 T exploité dans la vente fourniture de pâtisserie et papeterie.

Toute opposition, doit être faite entre les mains de Mr Yesser Yahyaoui à son adresse élue 238 avenue Habib Bourguiba el Kram magasin Ouridou dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente insertion au JORT.

Cette annonce a été insérée au journal "Echourouk" du 02 septembre 2020.

2020401729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 9/7/2020 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 9/7/2020 (Quittance n°M033137), enregistrement (n°20201115), Rafik Djemeil (titulaire c i n n°01828711 a vendu à Djemaeil Achref (n° Cin 09886718) un fonds du commerce consistant en une boucherie sise au marché central de Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse de l'acheteur sise a la boucherie sus indiquée et à sa propre adresse sis à sidi Jameleddine Menzel Temime dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal d'Echourouk du 29/7/2020.

2020401731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Fakher Belghith Avocat à la cour de cassation daté le 11/8/2019 enregistré à la recette des finances el Mourouj le 25/8/2019 quittance M050214 enregistrement 20202718 la société ELLAFI SERVICE, représentée par son représentant légal, identifiant unique n°1134145Q, a cédé à Mme Maroua Nasraoui, cin n°07156285, le fonds de commerce n°B0.1 sis au rez-de-chaussée résidence El Ahmadi Bloc B- El Mourouj 4 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT chez Mme Maroua Nasraoui n°B0.1 sis au rez-de-chaussée résidence EL AHMADI, Bloc B- El Mourouj 4 Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk paru le 02/9/2020.

2020401735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/06/2020 enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 08/07/2020 enregistrement numéro 20201821 quittance numéro 47931 monsieur Sami Ben Hédi Msoli titulaire de la carte d'Identité nationale numéro 00333197 a vendu à Monsieur Bilel Saadouni titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09086266 le fonds de commerce situé à centre « LE GLARIDGE » sis à l'avenue Habib Bourguiba, Tunis portant le N° 3-06 au 2éme étage avec toutes ses compositions matérielles et conceptuelles.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux alchourouk et le quotidien le Mercredi 3/09/2020.

2020401741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Faysal Elkoui avocat à la cour d'appel dont l'étude est sise à : rue Bouakzine Houmet Essouk Djerba, en date du 29/06/2020 et enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 14 Août 2020, quittance n° M053163, enregistrement n° 202020322, Madame Maryem Bent Jilani Ben Abdallah Elboukari a vendu la totalité du fonds de commerce sis à : Lotissement Malak 44 Sidi Hssine et consacré à l'activité de Café avec tous ses éléments matériels et immatériels à Madame Ines Bent Abdelkrim Ben Brahim Ogar, demeurant à Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions, le cas échéant, sont acceptées à l'adresse de l'acheteuse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal Officiel.

Cet avis a été publié au Journal ECHOUROUK n° 10590, en date du 01/09/2020.

2020401748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 21/8/2020 sous n°20201347, quittance n°M061940, Moghlia Bent Abdennebi Echi, cin n°05703041 demeurant à Hessi Dhiffallah Médenine Sud, Médenine, vend à Haïfa Bent Abdjawad Fellah, cin n° 05912596 demeurant à Rue de Maghreb Arabe, Gabès la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels appartenant au local situé à Avenue Mohammed V, Zarzis exploité pour toutes activités commerciales qui consiste à un magasin pour vente des cadeaux au prix de trente mille dinars (30.000.000).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Al Chourouk le 26/8/2020.

2020401755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/8/2020 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi à Tunis le 28/8/2020, enregistrement n°20202561, quittance n°58890. Madame Oumaima Bent Yassine Yaccoubi, demeurant au n°11 rue 4711 - El Hrairia Tunis, titulaire de la CIN n°10006025 a vendu à Monsieur Mohsen Ben Mouldi Labidi, demeurant actuellement au n°42 rue Amor Ibn El Mokhtar à El Mourouj 3, titulaire de la CIN n°02528495, le fonds de commerce "tout commerce" lui appartenant exploité dans le local sis au n°18 rez-de-chaussée rue Ghari Baldi à Tunis avec tous ses éléments incorporels et ce moyennant le prix de Trente Milles Dinars.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de Monsieur Yassine Ben Lamine Yaccoubi, titulaire de la CIN n°00349866, demeurant au n°9 rue 4131 cité Ezzouhour à Tunis, dans les 20 jours à partir de la date de la parution du présent avis vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis de vente a été publié au journal «El Chourouk» du 3/9/2020.

2020401756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 28/8/2020 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 28/8/2020 n° de quittance M051885 n° d'enregistrement 20203582 Messieurs Moujib Rahman Gharbi titulaire de la C.I.N; n°08391045 et Bilel Hermi titulaire de la CIN n°08381213 vend à Madame Wafa Sakji titulaire de la C.I.N n°08909771, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local n°7 rue 2 Mars 1934 Bizerte destiné à l'exercice de toutes activités légales et comprenant tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé chez maître Riadh Achballah dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 3/9/2020.

2020401759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/8/2020 et enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela le 31/8/2020 sous le n°10202015 Quittance n°50070 Mr Makram Ben Sahbi Jbeli a vendu la totalité du fonds de commerce qui sera exploité en tant qu'Agence de voyages avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 29 Avenue de la Liberté Tunis à la Société CASABLANCA VOYAGES et LOISIRS. Les oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Lamia Belhaj Avocate à la cour de cassation, sis au 24 rue de Caire Tunis, dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "Chourouk" et Le quotidien en date du 3/9/2020.

2020401763FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 10/02/2020 enregistré à la recette des finances La Charguia - Tunis en date du 20/02/2020 sous le numéro 20301161, Quittance numéro M023392 et son avenant en date du 27/07/2020 enregistré à la recette des finances La Charguia - Tunis, en date du 19/08/2020, sous le numéro 20905721, Quittance numéro M89342 Monsieur Mohamed Hussein Ben Mohamed Lotfi AL-FALEH a loué à Monsieur Houssem Ben Slimen Ennajar la totalité du fonds de commerce inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant Unique numéro 1116863 N, exploité au local numéro 01 au rez-de-chaussée au complexe INES, sis à l'avenue la Terre au centre Urbain Nord à Tunis avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de change de devises et Kiosque de journaux / Fruits secs.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté du 02/09/2020.

2020T00803FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Carthage Horizon

Ses objectifs :

1) Contribuer à des œuvres de bienfaisance destinées aux pauvres et aux nécessiteux

2) Aider à l'effort national pour entourer les groupes vulnérables

3) Contribuer à lutter contre certains phénomènes négatifs de la société, telle que la criminalité, la toxicomanie et l'analphabétisme.

Noms, Prénoms et rôles de ses membres :

La présidente de l'association : Fathia bint Hassan bin Ali Al- Yousfi, l'épouse de Tijani Zalila

La secrétaire générale : Faiza bint Mohammed bin Ali Al-Karoui

Trésorière : Maryem bint Abdul Aziz Al- Yituji.

2020R02001APSF1

Constitution d'une association Sportive TACAPES 20

Nom : Association Sportive TACAPES20

Adresse : Cité des juges - 6012 – GABES

Activité : Association sportive multidisciplinaire

But :

L'association a pour objectif de former et d'entraîner des jeunes et de participer à toutes les compétitions sportives des fédérations sportives dans lesquelles l'association est adhérée

Président : Boulbaba Mefteh

Vice président : Hichem Hamrouni

Trésorier : Raafat Maghrebi

2020X01115APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Ouled Ahmed Ben Saad

Objet : Groupement d'eau.

Objectif :

Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Ouled Ahmed Ben Saad Gafsa

Reçu du dépôt : N° 387 du 02/09/2020.

Comité :

Président : Mr Ahmed Rami.

Trésorier : Mr Snoussi Elyes

2020X01132APSF1

Avis

Nom : Association Tunisienne de Médecine Néonatale : ATMN

Siège : Service de néonatologie Hôpital Farhat Hached Rue Ibn El Jazzar 1065 Sousse, Tunisie

Objectifs : Participer au développement de la Néonatologie tunisienne et œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins aux nouveau-nés.

- PV n° : 10504 du 03/07/2020

- Bureau fondateur:

* Présidente : Samia Kacem ben Ayed

* Secrétaire générale : Nedia Hamida Hentati

* Trésorière : Nabiha Hammoudi Mahdhaoui

2020X01141APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Sportive Bouchamma

Objectif : Créer, encadrer et encourager les Jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques et les promouvoir au plus haut niveau sportif et éthique

Siège : Stade 24 Bouchamma Gabès

Document pour compléter la formation d'une association sportive numéro 2020/1476 du date 02 septembre 2020

Président : Hcine Zaghdoud

Vice-président : Sahbi Taieb

Secrétaire général : Cherif Harb

Trésorier : Abderrazak Ben Hamed.

2020X01144APSF1

Constitution d'une Filiale d'une association étrangère

Dénomination : «Amici dei Bambini» - Bureau de Tunis

Siège : 25 Avenue Louis Braille 2ème Etage B4-1002 Tunis

Objectifs :

- Promotion et gestion de projets de développement y compris des actions caritatives, soutien aux familles nécessiteuses,

- Mise en œuvre de projets de coopération internationale en faveur des orphelins et des mineurs abandonnés, des enfants vulnérables et des familles en difficulté, ainsi que des programmes de prévention de l'abandon des enfants et de protection de la maternité, de protection des mineurs hors famille, de promotion et de développement de la réinsertion sociale,

- Soutien aux enfants négligés ou sans famille,

- Promotion des interventions dans les lieux de fragilité sociale en particulier les orphelinats et les prisons, actions de soutien et formation du personnel responsable travaillant en contact étroit avec l'Institut national de protection de l'enfance la mise en œuvre de projets de coopération visant à aider les enfants abandonnés,

- Interventions de renforcement des capacités des institutions publiques et gouvernementales, en particulier des responsables de la protection de l'enfant et de la famille, et des organisations de la société civile.

Membres : 2, Monsieur Jihed Lidiraa Président, Madame Manel Bent Hassine Ameur secrétaire générale.

2020401312APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association nationale des entrepreneurs.

Siège : 11, rue Testour, Menzah 5, 1004, Ariana

Objectifs :

- Rassembler et renforcer les relations entre les entrepreneurs.

- Contribuer au développement de l'économie numérique et l'économie sociale et solidaire.

- Encourager le dévouement aux concepts de la gouvernance des entreprises et la pratique de la bonne gestion.

- Evaluer le rôle des institutions de l'Etat au niveau du secteur de l'entrepreneuriat et présenter des propositions pour améliorer leurs performances.

- Contribuer à organiser les secteurs économiques marginalisés et à les rendre efficaces dans le cycle économique.

Président : Yessine Gouiaa

Secrétaire générale : Mariem Toumi

Trésorière : Sana Toumi.

2020401733APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Mahdia TAWASSOL

Adresse : Immeuble Jandaul Avenue 2 Mars 5100 Mahdia

Objectifs : Soutenir et enrichir les activités culturelles, économiques et sociétales dans la région de Mahdia

Contribuer à la réalisation du programme régional de développement- en collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Composition du bureau :

Ahmed Sfar Rejeb : Président

Habib Alexander Rmiza : Trésorier

Anis Ouaja : Secrétaire général.

2020401752APSF1

Homologation de résolutions

UNION SPORTIVE MAGHREBINE

Suivant l'assemblée générale qui a eu lieu le 24/8/2020 avec la participation du directeur régional du sport et de la jeunesse qui a permet la révision de la lois fondamentale de l'union sportive maghrébine.

- Changement du siège du n°28 rue Bab Bnet Tunis au n°6 rue d'Alger - Tunis BP 729 - 1000 Tunis.

- La permission d'adhérence

- L'engagement moral du nouveau président élu de payer les dettes du club avant de commencer ces objectifs

- La période élective du président sera pour 4 ans (du 2019 au 2023)

Ce PV a été enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 31/8/2020 enregistrement n°20801918 quittance n°M41815

Cet avis a été publié au journal El Akhbar du 13/8/2020.

2020T00808APSF2

Procès

Suivant le procès daté le 07.06.2020 du syndic de la résidence EL FERDAOUS enregistrée à la recette des finances de Denden le 11.06.2020 sous le numéro 20801739.

Les nouveaux membres sont : Masouri Chokri président - Abderahmen Arous Trésorier.

2020401737APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de maître Melliti Emna

Partie poursuivante: L'.Union Bancaire pour le commerce et l'industrie S.A représentée par son

P:D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation.

18 rue Ressas El Menzah 1 tél 71230203, M.F 81033HAP000.

Partie poursuivie: Mr Abhdesslam Ben Elhedi Ben Hammouda, C.I.N n°01275900 demeurant au n° 11 rue des Alpes cité Mourad, Nabeul, et à l'hôtel ZENIT Mrazga Nabeul.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité des parts indivises dans la propriété dénommée «Khirai objet, du titre foncier n° 547251 Nabeul, à usage agricole sise à Hammamet à El Kharouba cité Bouakline, elle est délimitée par les parcelles n°165-166, et par une voie publique de l'ouest, et par la parcelle n° 162 de l'est, elle est accessible sur la route n°28 de Nabeul, 30m² de la propriété ont été destinés à un passage commun, par conséquent la superficie mise en possession de la partie poursuivante est de 1120m2, elle est composée d' une villa moderne avec jardin, piscine, garage, clôture, la villa est composée de deux réceptions, une cuisine, trois salles de bain, une suite parentale, trois chambres, un séjour, une véranda, des toilettes.

Mise à prix après rabais de 40%: est fixée à six cent cinquante et un Mille cent vingt dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le Lundi 05 Octobre 2020 à partir de.9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance -de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première

Instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant,

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter, un chèque certifié ou une garantie bancaire, irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2020T00801VEPA1

Avis de vente immobilière

Maître Sahbi Ben Abdeljelil

Avocat

Av. Léopold Senghor- Immeuble Seltene

Tél: 73 222 105 - FAX /73222106

Poursuivant :

Abdallah Guena, ouvrier, titulaire du cm 05539427 demeurant à Sousse, ayant domicile élu au bureau du Maitre Sahbi Ben Abdeljelil sis Av. Leopold Senghor Sousse.

Partie poursuite:

Chokri Guena, ouvrier, ayant domicile élu au bureau de son avocate Maître Afef Saidene sis rue Hmeid Jerbi lm. Dahmoul Sousse CIN 02935255.

Najet Guena , ouvrière ayant domicile élu au bureau de son avocate Maître Afef Saidene sis nie Hmeid Jerbi lm. Dahmoul Sousse CIN 02822137.

Latifa Guena, ouvrière, ayant domicile élu au bureau de son avocate Maître Afef Saidene sis rue Hmeid Jerbi lm. Dahmoul Sousse CIN 02860682.

Objet de la vente:

La totalité d'une maison bâtie sur la parcelle n° 1 objet du titre foncier n° 149176 Sousse d'une surface de 49 :m2, sise nie Jerbouii Komiche-Sousse .équipée de l'eau, de l'électricité et service onas .

Les limites du lot sont les suivants : ce Pest: rue Jarbouii, de l'ouest: le titre foncier n° 26498 S, du nord; Zakia Saleh, du sud : titre foncier n° 26499 S.

Misse à prix :

A été fixée à cent onze mille et deux cent trente dinars (111.230.000) selon expertise légale des experts Fethi Najjar et Ezdine Guèdes.

Date de la vente:

La vente aura lieu le 08/10/2020 à partir de 9 h devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux :

Peut se faire chaque dimanche de 9 h à 17 h.

Avocat Poursuivant :

Me Sahbi Bell Abdeljelil , Avocat, Av . Léopold Senghor Sousse - Im.Selten n° 16 -.MF 798439-J.

2020S00885VEPA1

Vente Aux Enchéres Publiques après réduction du prix 40 %

1) Poursuivant : Abid Bechir, demeurant à avenue de la liberté Jemmel C.I.N 06832501.

2) Partie saisie : Elleli Mohamed, demeurant à cité Etahrir Zaouit Kontech - Jemmel C.I.N 06844481.

3) Avocat poursuivant : M Kbairer Khmaies - AV H .Bourguiba Jemmel.

4) Immeuble mis en vente : Les dix (10) parts indivises (10/24) revenant à la partie saisie dont une maison située à cité Etahrir Zaouit Kontech-jemmel, d'une superficie de 120 m2. ELLE est limitée : Sud: khalifa Guaçem, Est: héritiers Ali Ebrahem, Nord: rue d'une part et d'autre part Monsef Ben kheder, Ouest : Monsef Ben kheder.

5) Mise à prix après réduction de 40 % : quinze mille six cent cinquante deux dinars 500 millimes (15652 ,500 DT) plus les frais.

6) Date et lieu de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ére instance de Monastir le 07 octobre 2020 à 9 h du matin au palais de la justice Monastir.

7) la visite de l'immeuble : Peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2020S00892VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

Poursuivant : Gmar Bent Fraj Elhaloues, femme au foyer, demeurant à Sidi Salem Chebba, Mahdia, CIN 03849786.

Partie saisie : Ennouri Ben Fraj Messaoud, ouvrier demeurant à Rue Farhat Hached Chebba, Mahdia CIN 03909610

Avocat poursuivant : Maître Baati Hanen, Avocate à la cour de cassation. Rue Sassi Rejeb Mahdia. Tel / fax 73697500. CIN 08252775.

Immeuble saisi : Sis à Sidi Salem dans la zone urbaine de la municipalité de Chebba gouvernorat de Mahdia, il s'agit d'un logement de type populaire rénové ouvrant sur le Nord et destiné à l'habitation en un seul rez-de-chaussée composé d'un garage, trois chambres, cuisine, salle de bain et hall. L'immeuble, est délimité du Sud par Fadhila Moncer de l'Est par les héritiers de Noureddin , Farhouda du Nord par une rue nommée rue Amin Houssaini d'où l'ouverture du garage et de l'Ouest par rue Mohamed Eljamoussi d'où l'ouverture secondaire. La superficie totale est de 118m².

Mise à prix après réduction du prix de 40% fixée à vingt cinq mille quatre cent quarante dinars (25440.000 d) prix déterminé par l'expert Hamden Soua dans son rapport du 10/12/2019 suivant ordonnance sur requête rendue par le président du tribunal de première instance de Mahdia le 6/8/2019 sous n°3823/191 auquel s'ajoutent les frais et honoraires taxés par la chambre des saisies immobilières fixés à deux mille deux cent quatre vingt sept dinars 268 millimes (2287.268d)

Date et lieu de l'adjudication et visite de l'immeuble : lundi cinq octobre de l'année deux milles vingt (5/10/2020) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia. Il est possible de visiter l'immeuble à vendre toute la semaine, de 8h à 18 h. Pour, plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou est déposé le cahier de charges ou cabinet de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix, et selon les procédures légales.

2020S00894VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Manel Saad

Rue Léopold Senghor Route de Tunis Sousse

Partie saisissante :

Mohamed Ben Habib Bader, Kamel Ben Salah Ktib, Samir Ben Othmen Ata, Atef Ben Laroussi Hammouda ; Anis Boukris ; Mansour Ben Mohamed Ayech, Elhawari Abed, Wisem Guerrida, Ahmed Ben Mohamed Karmous, Fethi Sgayer, Abdellah Ben Sadok Bahri, AbdelKader Ben Salem, Monther Ben Salem, Fethi Ben Amor Ben Kalifa, Mohamed Ali Glii, Fethi Chiba, Mohamed Boujneh, Taher Ben Mohamed Legren, Ahmed Ben Salem Chaaben, Abdlekrim Ayech, Abdessattar Sgayer, Foued Achour, Abderrazzak Bouhlel, Abelmejid Bahri, Mehdi Marjouaa, Hichem Kalfallah, Omar Sgayer, Omar Alwi, Mansour Ben Jaawen, Mohamed Zidi Abdelmoneem Zaghbeni, Kamel Cherif, Hafeth Hamlawi, Lotfi Jaawen, Kamel Jedidi, Hédi Belhaj, Jamel Ben Yahya, Kalifa Arar, Ali Deli, Tarek Ben Dali, Sami Ben Lazreg, Bourawi Klifi, Anis Hamila, Chokri Ourabi; Arbi Krir, Lotfi Kalfallah, Abdelweheb Draba, Charfeddin Boubaker, Tawfik Ben Kdija, Ali Lakdher, Foued Twil tous de nationalité tunisienne ayant leurs domicile élu, au cabinet Maître Manel Saad l'avocate à Sousse, sis 31 Rue Léopold Senghor Sousse.

Partie saisie :

Société Tunisienne de Meubles «CTM» titulaire de registre de commerce n°B116641997 ayant son domicile élu au cabinet de Maître Lotfi Rais sise à rue de l'indépendance immeuble saiden.

Avocat poursuivant :

Maître Manel Saad, l'avocate à la cour d'appel à Sousse, sis 31 Rue Léopold Senghor Sousse.

(Matricule fiscal : 1042100R/P/000).

Le bien mis en adjudication :

La totalité du terrain objet de titre foncier n°52096 Sousse, dénommé «TOUNES LEL ATHETH» constitué de la parcelle n°1 du plan de lotissement de l'OTC, et situé à Bni Kalthoum, Msaken gouvernorat de Sousse.

D'une superficie totale de deux Hectares, quatre-vingt Ares et soixante Centiares (02H 80A et 60C)

Mise à prix : Huit million huit cent deux mille et sept cent quatre vingt dinars (8.802.780.000d) après réduction de 40% du prix initial égal à quatorze million six cent soixante et onze mille et trois cent dinars (14.671.300.000d).

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi 24/9/2020 à 9 h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication le terrain ci-dessous à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite des lieux :

Est à chaque jour de la semaine de 9 h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignements consulter le cahier des charges déposé chez l'avocate poursuivante ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse1.

2020S00900VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hédi Ben Mohamed Ben Ali Kammoun, CIN 01335037 demeurant à la route de Gremda km2 rue 392 n°3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "elhana" objet du TF n°87203 Sfax sis à la route de Mahdia km8 impasse ghorbel Sakiet Eddayer Sfax consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 12010 m² sur lequel est édifiée une villa en cours de construction d'une superficie couverte de 170m² et au coté sud il y a un air en ternite d'une superficie couverte de 168 m² délimité du coté sud par Tawfik Fourati, du coté est le TF n°34636, du coté nord par une rue de 10 mètres de largeur et du coté ouest par une entrée de 6 mètres de largeur.

Mise à prix : (250.000.000D) frais en sus :

La date et lieu de la vente : le 12/10/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01121VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante de l'adjudication sur fol enchère : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

L'avocat poursuivant de l'adjudication sur fol enchère : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Ali Ben Khalifa Belaiba, agriculteur CIN 03854398 demeurant à avenue 9 Avril impasse n°1 Chebba Mahdia.

La partie poursuivante et fol enchérisseur :

La société SAPA représenté par son gérant SARL, RC : B199712085, sise à l'avenue Taher Ben Ammar, immeuble n°10, bureau n°01 el Manar 2 Menzah Tunis.

L'avocat poursuivant de l'adjudication sur enchère : Maître Maher Diouani rue Iben Jazzar immeuble dar Hamad Sousse.

Les deux immeubles saisis :

L'immeuble dénommé "Ahmed" objet TF n°26625 Mahdia au long de 29.00 mètres du coté sud est rue les Aghlabides de 12 mètres de longueur et du coté nord 22.50 mètres est ouest avec une déviation vers le sud 1.5 mètres de longueur puis vers l'ouest de 5.00 mètres de longueur et le coté ouest de 12.00 mètres de longueur il est situé à la rue des Aghlabides dans la zone municipale Cheba gouvernorat de Mahdia consistant en un terrain de forme trapèze d'une contenance de 344 m² sur lequel est édifié une construction de 2 étages.

Le rez-de-chaussée composé d'une entrée non couverte un garage du coté sud est des escaliers menant au 1er étage et au toit, un salon, une seule chambre, une cuisine, un préau contenant au coté est une toilette et le reste du coté ouest douche et du coté ouest un jardin.

Les escaliers du 2 La superficie couverte du garage est de 18.90 m² de l'entrée 29.20m rez-de-chaussée au 1er étage 14.00 m², la superficie couverte du rez-de-chaussée et de 110.00 m² et du préau 29.40m².

Le 1er étage est édifié sur tous le rez-de-chaussée, le préau et le garage son entrée sis au coté nord est et contenant un salon, une salle de bain, 2 chambres, une cuisine et du coté sud est au dessus du garage un salon et une douche, et au dessus du préau, un autre salon et au milieu de la partie est un air pour aération couvert par une cave Contenant des bonds pour asseoir.

La superficie des escaliers du 1er étage au toit 14.00 m² la superficie couverte de tout l'étage est de 158.30 m² et la superficie des clôtures derrières est de 69.00m².

Il est délimité du coté sud par Jamel Ben Brahim, du coté est par rue des Aghlabides d'où son entrée, du coté nord Hamadi Ben Salem du coté ouest Khalifa Ben Salem.

2/ L'immeuble dénommé "Ali" objet du TF n°35756 Mahdia sis du coté ouest de l'avenue Hédi Cheker dans la zone

municipale Chebba gouvernorat de Mahdia d'une contenance de 59 m² sur lequel est édifié une construction composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages. Le rez-de-chaussée contient des escaliers menant au 2 étages en marbres Tela et le reste un magasin.

Le 1er étage consiste en une maison dont l'entrée est à partir des escaliers et les murs du coté nord et est dépassent le niveau de l'immeuble sous forme de balcon, il est composé d'un hall, une cuisine, un salon, une seule chambre et une toilette.

Le 2ème étage consiste en une maison dont l'entrée à partir des escaliers construits sur tous le 1er étage contenant un hall, une cuisine, un salon, une seule chambre, une toilette et sur le toit existe une chambre au coté nord ouest et une toilette.

Il est délimité du coté sud et ouest par Ahmed Jribi du coté est par avenue Hédi Chaker d'où son entrée et du coté nord par une rue.

La superficie couverte du magasin sis au rez-de-chaussée est 49.00m², les escaliers du rez-de-chaussée au 1er étage 9.00m² et la superficie couverte du 1er étage est 64.00m² et les escaliers du 1er étage au 2ème étage 9.00 mètres et la superficie du 2ème étage est 64.00 m² et la superficie des escaliers de 2ème étage vers le toit est de 9.00m² et la chambre et la toilette est 19.00m².

Mise à prix : L'immeuble dénommé "Ahmed" objet du TF n°26625 Mahdia (117.154.200) frais en sus.

L'immeuble dénommé "Ali" objet du TF n°35756 Mahdia (75.360.000 dt) frais en sus.

Totale : 192.514.200dt

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur :

L'immeuble dénommé "Ahmed" objet du TF n°26625 Mahdia (117.154.200) frais en sus l'immeuble dénommé "Ali" objet du TF n°35756 Mahdia (110.000.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 12/10/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance mahdia.

Visite des deux immeubles : Se fait tous les jours de la semaine.

2020X01122VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40 % de la mise à prix initiale

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivants : 1) Frikha Ali CIN n°01043356, retraité.

2) Ben Amor Leila CIN n°01043355, sans profession.

Demeurant à route de Tunis km 8,5 Markez Essedra Sakeit Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie saisie : Aydi Intisar CIN n°0878515 propriétaire de Boulangerie dans le droit d'elle-même et pour ses deux enfants mineurs Youssef et Tarak fils du défunt Tark Frikha, sise route de Tunis km 6 passage ziadi Sfax.

El serait adjugé le lundi 5/10/2020 à 9H devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou ELkacem Echebbi Sfax l'appartement n°5 sis au 2ème étages Bloc «A» de l'immeuble ziadi sis à route de Tunis km6 passage Ziadi Sakiet Ezzit Sfax, l'entrée de l'appartement est de l'ouest, il est composé d'un couloir et 3 chambres, cuisine avec un balcon et une salle de Bain, sa superficie est de 90 m² outre les parts communes et indivises a extraire du dit Immeuble subordonnées à l'appartement saisi.

L'appartement est muni de l'électricité et de l'eau potable, il est borné au sud par 2 appartements, à l'ouest par 2 appartements et l'escalier, au nord par appartement et à l'est par une rue.

La mise à prix : le prix initial est fixé à cinquante et un milles dinars 51000.000 dinars au quel s'ajoute les frais Taxes à la 1ère audience soit 2908.627 d ainsi que les frais qui seront taxé à la 2ème audience

La visite de l'immeuble : Peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17h du soir. Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges où à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2020X01123VEPA1

Adjudication aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40 %

Cabinet Maître Bacem Ketata

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n°1 Sfax

Le créancier saisissant : Ghzala Dhiebi domicile élu bureau d'Avocat poursuivant Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassation, étude à l'avenue Habib Bourguiba Intilaka 2 Sfax.

Partie saisie : Dhaw Dhiebi, domicilié Route de Gabès Km 7 Cité Touta impasse Sidi Abid prés de l'école primaire «Ibn eljazare» 3083 Tina Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication : La moitié indivise de l'immeuble sis route de Gabès Km 7 Cité Touta Sfax qui se compose d'une parcelle de terre rectangulaire sa surface environ est de 243.18 m² sur laquelle est édifiée au coin Nord Ouest une maison sa surface est de 80.68 m² qui

comporte trois chambres, une cuisine, une WC. Et un Garage au coin Sud ouest sous forme inclinée sa superficie est de 23.81 m². L'immeuble est limité au Sud par Ali Msalmi, à l'Est par Impasse d'où son passage principale, à l'ouest par Impasse d'où son passage secondaire et au Nord par Rekaa Amri.

Mise à prix : Vingt et un milles dinars (21.000 000D) après réduction de 40% plus frais.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au Tribunal de première Instance de Sfax 2, sis au palais du justice à 4 rue Ahmad Aloulou à Sfax. Mercredi sept octobre deux mille vingt (7/10/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

Condition de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour plus de renseignements ; contacter l'avocat poursuivant pendant les mêmes horaires.

2020X01125VEPA1

Vente aux enchères publiques

Pour la 2ème fois après réduction de la mise à prix de 40%

Dans l'affaire n°1252

Objet du titre foncier n°1780 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél. : 75.643.113

1)- Créancier saisissant :

Société BH de recouvrement (en vertu du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9/12/2019, enregistré à la recette des finances à Tunis) le 10/12/2019, quittance n°99986, enregistrement n°19807622, qui la société générale de recouvrement des dettes auparavant), en la personne de son représentant légat société anonyme, inscrite au registre national des entreprises, matricule fiscal : 0788628G, ayant son siège social au 67 Rue Alain Savary, immeuble B, 2ème étage, Cité des Jardins 2, Tunis, se substituant à la Banque de l'Habitat dans le droit de réclamer la dette en vertu d'acte de substitution de dette, établi le 29/12/2005, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, Bureau n°1, Tunis, le 28/02/2006, sous le n°6701472, quittance n°10392+10393, son domicile élu: Bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine

- en sa qualité de créancier hypothécaire -

2)- Partie saisie :

- Société Djerba d'Alimentation Générale en Gros (SODAGG), société à responsabilité limitée, en la personne de son représentant légal, son siège social est à l'Avenue 15 Octobre, n°31, la Kania, El Guardia, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n°B196881997 (débitrice principale)

- Hassen Ben Mahmoud El Cadhi, commerçant, demeurant au 24 Avenue Mustapha Zemzem, El Ouardia, Tunis, suivant acte d'hypothèque (caution d'hypothèque, dont le registre de commerce est inconnu), titulaire de la carte d'identité nationale n°0765440.

- Mohamed Ben Mahmoud El Cadhi, commerçant, demeurant au 24 Avenue Mustapha Zemzem, El Ouardia, Tunis, suivant acte d'hypothèque (caution d'hypothèque, dont le registre de commerce est inconnu), titulaire de la carte d'identité nationale n°00405752,

- en qualité : la première de débitrice hypothéquant,

Le deuxième et le troisième de cautions solidaires des dettes de la société débitrice.

Immeuble saisi :

L'Immeuble, objet de la saisie, consiste en des quotes-parts foncières dans l'indivision, soit 1347.5/2711 parts (appartenant à Hassen El Cadhi et Mohamed El Cadhi) de l'immeuble, objet du titre foncier n°1780 Médenine, dénommé terre de Guallala, d'une superficie de 1347.5 m² de la superficie globale de l'immeuble qui est 2711 m².

A- Situation et limites : L'immeuble objet de la constatation, consiste en une parcelle de terre, sise au chef-lieu de Guallala, délégation d'Ajim Djerba, s'étendant est-ouest avec une déviation de l'ouest vers le nord, limitée au sud par une route, à l'est, où se trouve la déviation, par le domaine municipal de Guallala, et dans le reste, par la route publique reliant entre le chef-lieu de Guallala et El Kantara, au nord, où se trouve la déviation, par la route publique reliant entre le chef-lieu de Guallala et Cédouikech, et pour le reste, par le domaine municipal de Guallala, et à l'ouest par une route publique.

B- Les mesures : la longueur du côté de l'ensemble de l'immeuble, objet de la constatation décrite ci-dessus, est au, sud de 8.74m et 57.04m, à l'est où se trouve la déviation 3.28 m et 17.29 m, et pour le reste 33.48m et 1.98m, au nord où se trouve la déviation 2450m et pour le reste 32.01m et 2.07, et à l'ouest 2.99m, 32.24m, 23.97m et 8.09m², et d'une superficie totale de 2711 m².

C- Le contenu : l'immeuble, objet de la constatation, contient un premier bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un étage, entièrement bâti, sis au coin nord-ouest, où la déviation, un second bâtiment en rez-de-chaussée, sis au coin nord-est, un

troisième bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, entièrement bâti, sis au coin sud-est, et un quatrième bâtiment en rez-de-chaussée (construction ancienne), sis à l'ouest du troisième bâtiment précité, comme il contient une route asphaltée, s'étendant est-ouest, partageant l'immeuble, objet de la constatation, en deux parties sud et nord.

La mise à prix est fixée à cinq cent quarante cinq mille cinq cent cinquante sept dinars 067 millimes (545.557,067) après sa réduction, à l'audience de 19/8/2020, de 40%, dans l'affaire n°1252 ventes, immobilières, outre les frais de poursuite antérieurs et postérieurs qui seront annoncés le jour de l'audience fixée pour le lundi 28 septembre 2020 (28/9/2020), devant la chambre des criées au Tribunal de première instance de Médenine, à compter de 9h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Observation : Les étrangers ne pourront participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu une autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Il est possible de consulter le cahier de charges au greffe du tribunal de première Instance de Médenine et au bureau de l'avocat poursuivant.

2020X01133VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Le sieur Sefi Sabeur, huissier de justice à Sfax, informe qu'en vertu jugement n°57351 du 27/3/2017 issu du tribunal de première instance de Sfax sur demande de Monsieur Ali Ben Hamouda Bkekra, son lieu à la cité el Habib impasse Gassara Sfax, son avocat Ghribi Ghazi a été décidé la vente du fonds de commerce sujet de la saisie exécutoire à l'encontre de Madame Hamida Ben Slimen Elbedri situé à avenue 18 Janvier immeuble Bouchmila Sfax dont son activité restaurant.

Prix de l'ouverture : 8.500.000 DT

Date et lieu de la vente : jeudi 24/9/2020 à 10 heures du matin au lieu de la vente du fonds de commerce.

Il vous est possible de voir le cahier des charges chez l'huissier de justice ci-dessus mentionné. Aussi, il vous est possible de voir le lieu du fonds de commerce durant tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

Les dépenses : L'acheteur qui aura l'adjudication, supporte les dépenses de procès-verbaux en vertu de l'exécution du jugement ci-dessus mentionné ainsi que les dépenses d'enregistrement du procès verbal de la dite vente et de la publication de celle-ci. Ces dépenses seront proclamées le jour même de l'adjudication lors de leurs précisions d'une façon définitive.

Note : Il n'est possible d'adhérer aux enchères publiques qu'aux personnes qui ont dument présenté un chèque certifié d'un montant s'élevant à 3.000.000 DT auprès de l'huissier de justice ci-dessus mentionné. Il n'est aussi possible d'adjuger que les personnes qui ont présenté tout le montant et les dépenses en numéraires ou par un chèque certifié de l'existence de la provision. Le vendeur est libéré de présenter les notifications survenues à l'article 190 du journal de commerce concernant les opérations commerciales et les bénéfices des trois dernières années financières.

Pour de plus informations, prière de contacter l'Huissier de justice charge de la vente Maître Sefi Sabeur à son bureau situé au 2 rue Léopold Senghor Imb. Idriss 1er étage Sfax ou bien par téléphone : 74.210.421 / 98.277.070.

2020X01137VEPA1

Vente aux enchères

Demandeur : Abdelkrim Ben Selem Elhemdeni son métier technicien à la municipalité résidant à Houmt-Souk Djerba gouvernorat de Médenine (entant que coassocié).

Défendeurs : Les héritiers de Jamila Bent Omar Ejemni Mouhamed Elmonsef Ben Ali Ben Omar Ejemni Jemel Edine Ben Ali Ben Omar Ejemni Mounir Ben Ali Ben Omar Ejemni leurs métiers le travail résidant à Tawrit Houmt-Souk Djerba (entant que coassociés) Rida Ben Essadek Ejemni son métier médecin résidant à Houmt-Souk Djerba (entant que coassocié) (entant que coassocié) Aycha Bent Bouech Elhemdeni son métier l'affaire de maison résidant à Houmt-Souk Djerba (entant que coassocié).

L'avocat chargé de suivie de procédures : Maître Mefteh Essoltani dont son bureau sis avenue Sakiet Sidi Youssef Houmt - Souk Djerba.

Propriété objet de la vente : la propriété qui fait l'objet de vente consiste en une maison orientale et traditionnelle (houche) connu par la grande maison située dans l'avenue de la mosquée d'elgourabe citée tawrit de la municipalité de Djerba Houmt-Souk gouvernorat de Médenine de forme rectangulaire étendu de l'est à l'ouest d'une longueur de 18,80 m et de largeur de 16,75 m elkebla - eljowf y compris une chambre d'ouverture keblia et entrepôt d'ouverture occidentale et une chambre d'ouverture orientale et une chambre d'ouverture jowfia avec tous ses profits et un mansarde d'ouverture keblia et orientale et une terrasse de terricole en chaux normal et y compris un puits à son extrême elkebli pour retenir l'eau de la pluies et un réservoir de puits pratique et une cuisine d'ouverture jowfia sur le réservoir de puits et une toilette d'ouverture keblia sur le réservoir caractériser avec un entrepôt à l'extérieur de la maison d'ouverture

orientale sur sa cour clôturé et deux partiels de terre l'un de deux de la cotée eljawf de la maison étendu à l'est et l'ouest de longueur 18,80 m et de largeur 1,50 m espace coutume et le deuxième à l'oust de la maison étendu kebla - jawf son espace coutume consister aussi de largeur 1,50 m Est-ouest le long de la maison La maison est délimité y comprit la cour de l'entrée et les deux partielles de terre jawfia et occidental son espace coutume kebla dans un sens et le long de 6,40 m entrepôt appartient à Essadek Elhemdeni et ses fils Chokri et Chiheb et dans le reste le long de 19,55 m un appartement appartient à elbalbali et à l'est dans un sens le long de 3,10 m un entrepôt et dans le reste le long de 18,25 m appartient à Mhamed Bouech Elhemdeni et ses fils Mhamed et Abdelmejid et Slah antérieurement et à autre maintenant et à eljawf dans un sens le long de 20,30 m clôture commun ensuite appartient à Bechir Elejmi et dans le reste le long de 80 cm clôturé ensuite la cour de la maison appartient aux héritiers de Hmide gauche et à l'ouest dans un sens le long de 7,60 m clôture ensuite appartient à Jemel Ben Essadek gauche et dans le reste le long de 15 m² espacement ensuite cour privée de la maison des héritiers de Hmide gauche et cette maison est construite en pierre et chaux normal et plafonner en solive et trois koubbas et du bois et enduit à l'intérieure et l'extérieure et la terricole des chambres et en chaux sauf la chambre orientale est en carrelage et équipée d'électricité et l'eau courante et en état moyenne et arranger à se qui est moyenner et sa superficie totale couverte est environ 244,48 m² et la superficie du terrasse est de 88 m² et la superficie du cour devant son entre est 68,24 m² et la superficie de deux partiel de terre à son jawf et ouest est 62,20 m² et sa superficie totale est 462,92 m².

Mise à prix : Soixante huit mille neuf cent cinquante six dinars deux cent millimes (78956,200 d).

Date et lieu de l'adjudication : salle des ventes immobilières au tribunal de la première instance de Médenine située au palée de justice avenue 2 Mai 1966 Médenine, lundi matin le douze octobre deux mille vingt (12/10/2020) à partir de neuf heures du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter le service civil du tribunal de première instance de Médenine et le bureau de l'avocat chargé de suivie maître Mefteh Soltani dont son bureau sis avenu Sakiet Sidi Youssef Houmt-Souk Djerba lieu où le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratif.

2020X01145VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis,

MF n°1148045K.

Partie saisie: Bassem Ben Mohamed Habib Loukil, Tunisien, titulaire de la CIN n°00778179, domicile élu au cabinet de son avocat Maître Sami Frikha au 11 rue Azzouz Rebaï à El Manar 3- Tunis

Descriptif de l'immeuble:

- Un lot de terrain de 1118 m2 objet du TF n°128233 Tunis; ledit lot est sis à Gammarth sur l'avenue Taïeb Mhiri sur la route de la Marsa et ouvrant aussi sur l'impasse docteur Zouhair Dakhi

- Un lot de terrain de 1320 m² objet du TF n°128234 Tunis, ledit lot est sis à Gammarth sur l'avenue Taïeb Mhiri sur la route de la Marsa et ouvrant aussi sur l'impasse docteur Zouhair Dakhi

La mise prix :

La mise à prix a été fixée comme suit :

- TF 128233 Tunis un million quatre cent trente huit mille deux cent trente cinq dinars 448 Millimes (1438235,448 DT)

- TF 128234 Tunis un million six cent quatre vingt dix huit mille quatre vingt-quinze dinars 520 millimes (1698095,520 DT)

A majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi 06/10/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation:

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2020401743VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis

Partie saisissante: la Banque internationale Arabe de Tunisie « BIAT» en la personne de son représentant légal SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis, MF n°1148015K

Partie saisie : Antor Ben Brahim Ochi, Tunisien, titulaire de la CIN n°09350424, domicilié au 94 rue Mustapha Lotfi El Manfalouti à El Mhamdia - Ben Arous

Descriptif de l'immeuble:

Le. TF 61172 Ben Arous d'une superficie de 92 m² sur lequel est édifié un logement RDC de 86 m2 couvert avec un étage de 80 m2 couvert et la partie saisie est propriétaire de 32,2 parts indivises

La mise prix:

La mise à prix des parts indivises a été fixée à la somme de quarante-cinq mille trois cent treize dinars 980 millimes (45313,980 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente:

La vente aura lieu le jeudi 08/10/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ére instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés

Visite et conditions de participation:

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2020401744VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Le poursuivant : Banque Tuniso-koweitienne, société anonyme immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B152691996 dont le domicile élu est chez la société de recouvrement de créances EL ESTIFA dont le siège social est à 11 Rue Hédi Nouira - 9ème étage 1001 Tunis.

La partie saisie : Sté Immeuble plus inscrite au registre de commerce à Tunis B01136762009 demeurant à bureau A-5-1 immeuble AZIZ 1073 Montplaisir Tunis, en qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Faouzi Jaballah Avocat, 04 Rue 13 Août Mannouba, matricule fiscal 0936197G, Tel/Fax : 71.606.953

Immeuble mis en vente : Suivant le rapport d'expertise effectué le 8-01-2019 par l'expert Soula Nasr suite à l'ordonnance sur requête n°25470 du président du tribunal de première instance de Tunis le 23/11/2018 : «L'immeuble est composé de deux parcelles celles objet des titres foncier n°116445 Tunis dont la surface est 16 m² et du titre 59342 Tunis dont la surface est 435 m², fusionnés en une seule parcelle rectangulaire de surface totale 451m².

Cette parcelle contient un immeuble avec deux parties, la 1ère au nord dont la façade est sur rue «el kobaa», la 2ème au sud dont la façade est sur rue Boumendil séparé par une galerie de la partie nord.

L'immeuble est de la propriété de la Sté immeuble plus par achat de l'office de commerce selon deux contrats signés le 13/11/2009 et enregistrés le 30/11/2009 soun 111056, enregistrés le 02/5/2011 folio 1/2011 n°3366 et folio 1/2011 n°3369.

L'état du rez-de-chaussée et des quatre étages est mauvais, le rez-de-chaussée contient 12 locaux commercial et une galerie. Et les étages sont vides.

Mise à prix : la mise à prix est fixé au profit du demandeur poursuivant sur toutes les parts revenant au débiteur partie saisie hypothéqué dans l'immeuble objet des deux titre 59342 T et 116445 T, en garantie de la dette, à neufs cents soixante quinze milles six cents cinquante dinars (975.650,000 d) suivant le rapport d'expertise.

Date et lieu de la vente : La vente des parts indivises revenant à la partie saisie décrit ci haut en un seul lot a la séance du mardi six octobre deux mille vingt (6/10/2020) à neuf heures et suivants a la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis1.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures de travail comme il est possible de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal et au bureau de l'avocat poursuivant.

2020401758VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de Règlement judiciaire

"SOCIETE MARBRERIE LES BERGES DU LAC"

M.U : 1116452X

Siège social : Z.I Jebel Ouest Bir Mchargua Zaghouan

En vertu de la décision n°30 rendue par le président du tribunal de première instance de Zaghouan en

date du 22/7/2020, stipulant l'ouverture des procédures des règlements judicaires de la société «Marbrerie les Berges du Lac» inscrit au registre national des entreprises sous matricule unique 1116452X et qui sise à la zone industrielles Jebel Ouest Zaghouan et la nomination de madame Wafa Kammoun en qualité de juge commissaire conformément aux articles 439 au 452 de code de commerce et la nomination de l'expert Mr Slah Guedouar pour examiner la situation économique, financière et sociale de la société et déterminé la liste des créanciers sous le contrôle de juge commissaire.

Les créanciers de la société «Marbrerie les Berges du Lac» sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Mr Slah Guedouar à son bureau sise à 2 bis rue Argentine 5ème étage bureau n°4 Belvédère Tunis Tel 71.841.014 et ce dans un délai de 30 jours de la datte de l'insertion du présent avis.

2020R01974VEPA2

Avis

Société Boulangerie El Bassatine - SARL

RC : 197621997

MF : 601769/P

CNSS : 76/171184

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 7/01/2020 dans l'affaire n°210 relative au redressement de la société Boulangerie El Bassatine située à l'Avenue Ahmed Mrad à Boumhel, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du plan de redressement établie par l'Administrateur Judiciaire Noureddine Ayoub daté du 14/5/2019

- La dette de la Banque du Tunisie a été réglée en totalité

- Le rééchelonnement de la dette du Ministère des Finances sur 4 tranches

- Le rééchelonnement de la dette de la CNSS sur 5 ans du 5/5/2019 au 5/4/2024.

2020R01992VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suite à la requête du tribunal de première instance de Bizerte en date du 4/6/2020, est nommée Madame Yermani Latifa sise 3 Rue d'Alger 2ème étage Bizerte, liquidateur du patrimoine du feu Elferjani Ben Salah Ben Ahmed Jalloul,a été nommée Mme Ajmi Wafa juge commissaire pour contrôler les travaux de liquidation. Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 20 jours de la date de parution de cet avis.

2020R01995VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance judicaire n°84922 datée du 27 Janvier 2017 du tribunal de première instance de Tunis monsieur Yahia Mohamed est nommé liquidateur de la société Import-export international, tout créancier doit déposer ses titres des créances au liquidateur nommé ci-dessus à son adresse 49 rue des othomans enkhilette cité Gazella 2083 - Ariana Nord et ce dans les delais réglementaires.

Tel : 97699574/ 24709909.

2020401734VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de nomination d'un syndic de faillite

Société Tuniso-Saoudienne de commerce «TSC» SARL

Capital Social : 1000000 Dinars

Siège social : Rue Ibn bassem n°2 Menzah 2 Tunis 1004

Identifiant Unique : B 158802002

En vertu du jugement de faillite en date du 04 Juillet 2019 rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n° 859, il a été décidé :

"La preuve de la cessation des paiements de la société Tuniso-Saoudienne de commerce «TSC», la détermination de cette cessation à partir du jour 13/06/2018, Le jugement en conséquence à sa faillite avec les conséquences juridiques qui en découlent, et la nomination de Mme Najoua BOU Ali en tant que juge-commissaire et l'expert Mr Montassar Mansouri en tant que Syndic de faillite.

Adresse de l'expert est sise à l'immeuble Malek centre bureau B 5-2 centre Urbain Nord 1080.

2020401750VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de nomination, d'un syndic de faillite

Société Tuniso-Saoudienne de Trading «TST» SA

Capital: 500 000 Dinars

Siège social : Rue Ibn bassem n°2 Menzah 2 Tunis 1004

Identifiant unique : B117887998

En vertu du jugement de faillite en date du 4 Juillet 2019 rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n° 863, il a été décidé :

" La preuve de la cessation des paiements de la Société Tuniso-Saoudienne de Trading «TST», la détermination de cette cessation à partir du jour 13/06/2018, Le jugement en conséquence à sa faillite avec les conséquences juridiques qui en découlent, et la Nomination de Mme Najoua Bou Ali en tant que juge commissaire et l'expert Mr Montassar Mansouri en tant que Syndic de faillite.

Adresse de l'expert est sise à l'Immeuble Malek centre bureau B 5 - 2 centre Urbain Nord 1080.

2020401751VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'A.G.O

Société Giktis Tourisme

S.A. au capital de 3.350.000 D

Siège social : Hôtel Giktis Z.T. Sangho 4170 ZARZIS BP N°390

Messieurs les actionnaires de la société Giktis Tourisme sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se teindra le jeudi 08 octobre 2020 à 12h00 au siège de la société LAFICO Tunisie sis à 83 avenue Mohamed V Tunis Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4. Approbation du rapport d'activité des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7. Cooptation d'administrateurs.

8. Fixation du montant de jetons de présence pour chaque Membre du conseil d'administration.

9. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les états financiers de l'exercice 2019 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet de résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel.

2020T00809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'ARCHEVECHE: club Elyssa parc sidi Bou Saïd Tunis 2026

Matricule Fiscal : 1005248/D/M/A/000

Affiliation CNSS : 311463-93

Les actionnaires de la société l'archevêché sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège de la société situé ci-dessus mentionné le jeudi le 1 octobre 2020 à 10h:00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation des procédures d'invitation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2020.

2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3 - Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4 - Approbation des états financiers arrêté au 31 décembre 2019.

5 - Approbation de la convention pour se conformer aux dispositions de l'article 200 au code des sociétés commerciales.

6 - Affection des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7 - Quitus aux administrateurs.

8- Fixation des jetons de présence.

9 - Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020T00810SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société L'ARCHEVECHE : club Elyssa parc Sidi Bou Saïd Tunis 2026

Matricule Fiscal : 1005248/D/M/A/000

Affiliation CNSS : 311463-93

Les actionnaires de la société l'archevêche sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire au siège de la société situé ci-dessus mentionné le jeudi le 1 octobre 2020 à 13h:00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des procédures d'invitation à l'assemblée générale extraordinaire pour l'année 2020.

2- Examen de la situation financière de la société pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020T00811SANB3

Convocation

Tunisien aluminium service S.A.

Au capital de 650.000,000DT

Identifiant unique: 0296015W

Siège social: BIR EL KASSAA III-route de Naasser-KM7

Les actionnaires de la société Tunisian aluminium service sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 02 Octobre 2020 à 11 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert de l'activité commerciale de la société T.A.S à la société T.T.C;

- Approbation de la convention de distribution exclusive entre les sociétés T.A.S et T.T.C.

- Harmonisation des statuts avec les nouvelles dispositions du Code des sociétés commerciales et particulièrement la loi n°2019/47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020R01972SANB3

Deuxième convocation pour assister à une assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société D'ANIMATION ET D'HOTELLRIE DE MAHDIA

SAHM

S.A au capital de 2.175,000 DT 12 rue SAINT AUGUSTIN 1082 Tunis

M.F : 345 796 JAM000

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la deuxième fois à l'assemblée générale ordinaire de la société d'animation et d 'Hotellerie de Mahdia« SAHM» qui sera réunie le 28 Septembre 2020 à 10H du matin au siège social 12 rue Saint Augustin 1082 Tunis Belvédère et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4) Approbation s'il ya lieu des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5) Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Questions diverses.

2020R01981SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Clinique Amen Bizerte S.A

Capital social : 9.855.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude center les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique: 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les actionnaires de la société clinique Amen Bizerte S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Lundi 05 Octobre 2020 à 09H : 00 à son siège social sis à l'immeuble Emeraude center, les jardins du lac, les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital social de la société,

2- La modification de l'article 6 des statuts, relatif au capital social,

3- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au président directeur général afin d'accomplir toutes les formalités requises par la loi,

5- Pouvoirs.

2020R01984SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme au capital de 2.981.250,000 DT

Siège Social : immeuble Emeraude center les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les actionnaires de la société clinique El Amen Gafsa S.A sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Lundi 05 Octobre 2020 à 10H :00 à son siège social sis à l'immeuble Emeraude center, les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital social de la société,

2- La modification de l'article 6 des statuts, relatif au capital social,

3- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au président directeur général afin d'accomplir toutes les formalités requises par la loi,

5- Pouvoirs.

2020R01985SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société clinique El Amen Mutuelleville S.A

Société anonyme au capital de 8.060.000,000 DT

Siège social : 20, rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082 Tunis

Identifiant unique : 0341832F

RC : B127241997

CNSS : 00207144-49

Messieurs les actionnaires de la société clinique El Amen Mutuelleville S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 5 Octobre 2020 à 11H :00 au siège social de la société Amen Santé sis à l'immeuble Emeraude center, Les jardins du Lac, Les Berges du lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital social de la société,

2- La modification de l'article 6 des statuts, relatif au capital social,

3- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au président directeur général afin d'accomplir toutes les formalités requises par la loi,

5- Pouvoirs.

2020R01986SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 1.000.000 Dinars

1510506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à 9h au siège social de la Société de Promotion du Lac de Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

2- Ratification de l'augmentation du capital de un million de dinars à deux millions de dinars;

3- Modification du statut de la société du lac des activités de loisirs en vertu de la loi numéro 47 de l'année 2019 datée du 29 mai 2019 concernant l'amélioration du climat de l'investissement;

4- Pouvoirs pour formalités légales.

2020R01990SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à 10h30 du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendement des statuts concernant le mode de gouvernance de Tunisair.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 9 septembre 2020 au siège social de la Compagnie (Bloc d'accueil) pendant les horaires administratifs (du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à17h).

2020R01991SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société EVACOM

Société anonyme

Capital social : 755 000 dinars

MF : 1199719M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EVACOM -SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 30 septembre 2020 à 10h au cabinet de Mr Wathek Maghrebi l'avocat de la société, sis à 6 rue Kaboul, Ennaser 1 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers et du rapport d'activité 2013 ;

2- Approbation des conventions réglementées;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;

4- Désignation des administrateurs;

5- Désignation d'un commissaire aux comptes

6- Approbation du projet de restructuration;

7- Quitus aux administrateurs.

2020R01998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12500 000 dinars

Siège social: Route de GREMDA Km 2.5 - Sfax

MF: 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue le mercredi 30 septembre 2020 à 18H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Approbation du retard de la réunion de l" AGO

• Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019,

• Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

• Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2019,

• Répartition du résultat de l'exercice 2019,

• Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019,

• Questions diverses.

2020X01138SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société les laboratoires des industries pharmaceutiques développées

«LES LABORATOIRES INPROD»

Siège Social : ZONE Industrielle SBIKHA 2 Kairouan Tunisie

Capital de 5.200.000 Dinars

Identifiant unique : 1645511K

Les actionnaires de la société LES LABORATOIRES DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DEVELOPPEES « LES LABORATOIRES INPROD » sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 06/10/2020 à 10H00, aux bureaux du siège de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary cité Jardins II Bloc B 3éme étage 1002-Tunis, Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019;

2) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2019 ;

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4) Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2019;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2019 ;

6) Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2019 ;

7) Affectation des résultats de l'exercice 2019;

2020401740SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

Mutuelle assurance de l'enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtal Avenue Ouled Haffouz: - B.P 61 Bab el Khadhra 1075 Tunis

Identifiant unique 14225PPM000

Mesdames, Messieurs les délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle assurance de l'enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire (exercice 2019) qui se tiendra le dimanche 4 octobre 2020 à 9H00 à l'Hôtel Golden Tulipe Gammarth à Tunis A défaut de quorum, l'assemblée générale ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour:

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019

2) Lecture et approbation du rapport des commissaires aux comptes relatif au même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2019 et affectation des résultats du bilan.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Détermination du lieu de tenue de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020

Observations :

• La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

• En cas d'empêchement un délégué peut mandater un autre délégué pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 Jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2020401745SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MONETIQUE-TUNISIE

S.A au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis

RC Tunis N°B110131997

MF : 014510RAM000

Les actionnaires de la Société Monétique - Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le jeudi 24 septembre 2020, à 10h, au siège de Monétique-Tunisie, Centre Urbain Nord, Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;

- Examen et approbation du Bilan et Etats de Résultats de l'exercice 2019 ;

- Affectation des Résultats ;

- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration;

- Quitus aux administrateurs.

2020401757SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

de la SOCIETE STUDIO DESIGN

S.A au capital de 272 000 dinars

Siège social : 16 rue Medinet Elanbar Sidi Fraj Sokra

I.U : 1185502Y

Les actionnaires de la société «STUDIO DESIGN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 23 septembre 2020 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de la réunion de l'A.G.O.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019.

5) Affectation des résultats.

6) Approbation des conventions règlementées effectuées en 2019.

7) Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2019.

8) Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2019.

9) Renouvellement du mandat des administrateurs

10) Nomination du commissaire aux comptes

11) Pouvoirs pour formalités.

2020401764SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société Mutuelle de Base «ELFALLAH» de service

AGRICOLE A GHANNOUCH

Avenue Habib Bourguiba 6021 Ghannouch - Gabès

Matricule fiscal : 1318057L/N/M/000

N°C.N.S.S : 444621-70

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base

«EL FALLAH» avise ses adhérents pour la tenue de l'assemblée général ordinaire pour les exercices 2017-2018 - 2019 et ce pour le mardi 06 octobre 2020 à 10h au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba 6021 ghannouch et ce pour la lecture et approbation des rapports moral et des états financiers pour les années 2017-2018 - 2019, la lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017 - 2018 - 2019, Quitus aux administrateurs, renouvellement des membres du conseil d'administration, nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 - 2021 - 2022 et Questions diverses.

N.B : Les documents et les états financiers sont à la disposition des adhérents à compter du 28 septembre 2020.

2020X01126SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société: Société Mutuelle de Base Services Agricoles Zitouna

Siège social : Mouansa Zarzis Mednine

Capital : 15 Mille Dinars

RC : C20147992013

MF: 1309146/K

Messieurs les associés de la société Mutuelle Zitouna sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 03/10/2020 à 09:30 à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

1/ Lecture du rapport littéraire et financier

2/ Rappeler le rapport d'expert-comptable

3/ Discuter des rapports et acquitter les membres du conseil

4/ Renouvellement du tiers des membres du conseil

5/ Accepter les nouveaux participants.

2020X01136SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Rim Kassous épouse Frihida Ali déclare avoir perdu le titre de propriété N° 9/8823 du 05/12/2011 du titre foncier N°32180 06 rue Ksibit Medouini Borj Louzir Ariana.

2020R01922DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Ben Hssin Néjia déclare avoir perdu le titre de propriété n° 1705 de 14/06/2011 concernant le titre foncier n° 67729 Ben Arous et veut extraire un nouveau titre aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez l'avocate Monia Belhaj Arfa à Tunis.

2020R01973DIVD2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ére instance de Grombalia sous le n°5102 du 25/08/2020 Salem Ben Kilani Ben Miled a été nommé tuteur à son fils, Abdelkader Ben Salem Ben Miled pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2020R01979DIVD2

Perte de titre foncier

Mr Mokhtar Ben Habib Ben Youssef Oukassi titulaire de la carte d'identité Nationale n°05600040 délivrée le 15/8/2020 annonce la perte du certificat de titre foncier n°43038 Bizerte située à Ain Berda Bizerte avec le certificat de perte délivré le 25/8/2020 sous le n°1854 à Centre de la Garde nationale Bizerte Nord.

2020R01997DIVD2

Avis

Mr Salem YAICH annonce qu'il possède un terrain de superficie de 42438m² sis route Mahdia km12 Sfax effectué par l'acte de partage daté le 3 septembre 1998 enregistré à Sfax le 10 mars 1999 N° M017342 devant deux notaires Ahmed jbir et semi Sallemi et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maitre Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2020X01127DIVD2

Avis au public

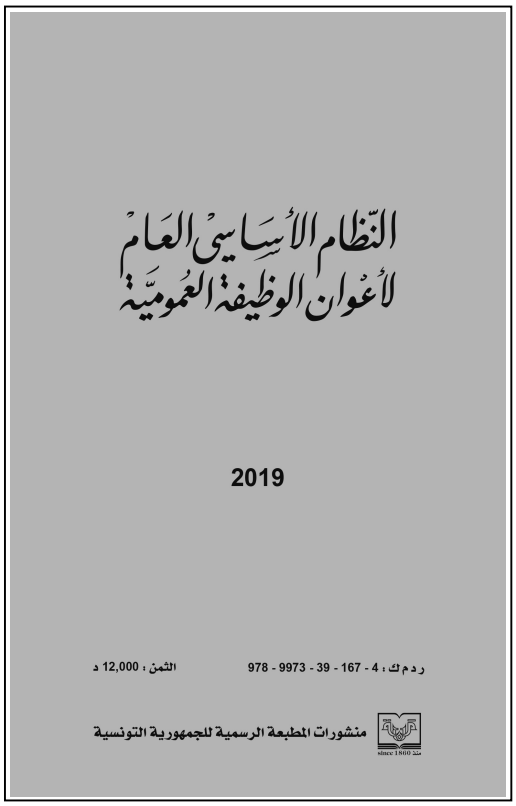
M.F : 389453E

Madame Zaineb Elech déclare posséder le restant d'une parcelle de terre composée de deux parcelles sise route El Mahdia mil 9 Sfax, d'une superficie totale de 4380m² la première parcelle lui provenant par un acte de partage daté le 28/9/1986 enregistré le 7/3/1987 n°1004, rédigé par les notaires Youssef Khamckhem et Ali Triki, et la deuxième lui provenant par un acte de partage daté le 14/5/2000 enregistré le 23/5/2000 n° M041499 rédigé par les notaires Ali Triki et Taher Koubaa.

La propriétaire désire extraire deux deuxièmes exemplaires conformes à l'original des registres des notaires pour remplacer les deux actes de partage égarés.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès du notaire à Sfax Maître Fatma Dammak ; dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de cette insertion.

2020X01135DIVD2

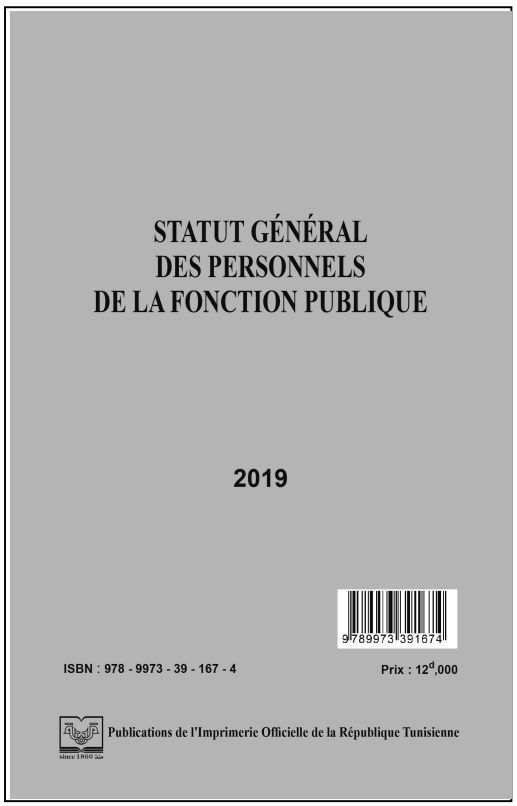


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-167-4

الحجم : 20 X 13

الثمن : 12,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-167-4

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus